

2G ENERGIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 200 000 euros
9 rue Jean Mermoz, ZAC Maison Neuve
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
RCS Nantes n° 822 210 936

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-six,

Et le 9 janvier,

A 10 heures,

La société 2G ENERGY AG, ayant son siège social Benzstrasse 3 D, 48619 HEEK, représentée par Monsieur Friedrich PEHLE, agissant en qualité de représentant légal,

Associée unique de la société 2G ENERGIE, ci-après la « **Société** »,

A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

PREMIERE ET UNIQUE DECISION

L'Associé unique décide de révoquer Monsieur Jürgen KLEIN de son mandat de directeur général de la Société avec effet à compter du 31 mars 2026 à 24 heures.

L'Associée unique décide de faire procéder aux formalités de radiation de Monsieur KLEIN à titre de directeur général auprès du Registre du commerce compétent.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour l'Associée unique
2G ENERGY AG
Représentée par Monsieur Friedrich PEHLE

